

10 novembre 2022 12:16

Parc éolien de BERNAY-SAINT-MARTIN

RAPPEL LE 06/10/22

ET LE 03/11/22

ET LE 08/11/22

DELIBERATION	AVIS	Délibérations
BERNAY-SAINT-MARTIN	DÉFAVORABLE 18 10 22	Pour : 5 contre : 7 abstentions : 2 unanimité :
BREUIL LA REORTE	DÉFAVORABLE 24 10 22	Pour : contre : 9 abstentions : unanimité :
COURANT	A ce jour pas de délibération transmise ni courriel	Pour : contre : abstentions : unanimité :
DOEUIL SUR LE MIGNON	FAVORABLE 12 10 22	Pour : 7 contre : 0 abstentions : 2 unanimité :
LA DEVERSE	DÉFAVORABLE 29 09 22	Pour : 0 contre : 15 abstentions : 4 unanimité :
LANDES	DÉFAVORABLE 17 10 22	Pour : contre : 14 abstentions : unanimité :14
LOZAY	DÉFAVORABLE 11 10 22	Pour : contre : 10 abstentions : 1 unanimité :
MARSAIS	DÉFAVORABLE 23/09/22 hors délai Ne va pas délibérer à nouveau mail du 08/11/22	Pour : 1 contre : 9 abstentions : 4 unanimité :
MIGRE	PAS DÉLIBÉRÉ mail du 08/11/22	Pour : contre : abstentions : unanimité :
NACHAMPS	DÉFAVORABLE 10/10/22	Pour : 0 contre : 6 abstentions : 0 unanimité :
PUYROLLAND	DÉFAVORABLE 15/10/22	Pour : / contre : /8 abstentions : / unanimité :/
ST FELIX	DÉFAVORABLE 14/10/22	Pour : 0 contre : 6 abstentions : 2 unanimité :
ST MARD	DÉFAVORABLE 24/10/22	Pour : / contre : 13 abstentions : / unanimité :13

10 novembre 2022 12:16

ST SATURNIN DU BOIS	AUCUNE DECISION PRISE MAIL DU 08/11/22	Pour : contre : abstentions : unanimité :
VERGNE	FAVORABLE 04/10/22	Pour : 8 contre : 1 abstentions : 1 unanimité :
VILLENEUVE LA COMTESSE	AUCUNE DECISION PRISE MAIL DU 09/11/22	Pour : contre : abstentions : unanimité :
AUTRE DEPT DEUX SEVRES : VAL DU MIGNON	DÉFAVORABLE 24/10/22	Pour : 0 contre : 6 abstentions : 10 unanimité :
AUTRES		
DEPARTEMENT 17	DÉFAVORABLE 25/10/22	
CDC AUNIS SUD	PAS DE DELIBERATION PREVUE MAIL DU 07/11/22	
CDC VALS DE SAINTONGE	SANS REPONSE	
SPREF ST JEAN D'ANGELY	SANS REPONSE	
PREF 79	PAS DE REMARQUE SUR LE PROJET	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du **CONSEIL MUNICIPAL de BERNAY SAINT MARTIN - 17330 -**

Le dix-huit octobre deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bernay-Saint-Martin se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal comme indiqué sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Madame Annie POINOT-RIVIÈRE, Madame Brigitte DUPEU, Monsieur Didier FOUQUET, Monsieur Joël DUCORROY, Madame Delphine PENOT, Madame Céline TESSIER, Madame Murielle ROUALT, Monsieur Olivier PROUST, Monsieur Thierry GAUTIER, Madame Christine DUBOIS, Madame Joëlle VILOING-THIERRY, Monsieur Denis RIFFAUD ;

Étaient excusés : Madame Véronique NAUD qui a donné pouvoir à Madame Annie POINOT-RIVIERE, Madame Séverine COSSET ;

Secrétaire de séance : Madame Brigitte DUPEU ;

Date de convocation :
10 octobre 2022

Objet : Avis sur l'implantation d'un parc éolien
sur la commune de Bernay-Saint-Martin

Nombre de membres afférents au conseil :
en exercice : 14 ; présents : 12 ; pouvoirs : 1

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 5 juillet 2022, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de six aérogénérateurs (chacun d'une hauteur de mât au moyeu comprise entre 106 et 118 mètres, d'une hauteur bout de pale de 180.3m maximum et d'une puissance de 4.2 MW maximum) et deux postes de livraison du parc éolien des cyprès sur la commune de Bernay-Saint-Martin ;

Considérant l'article 6 dudit arrêté, la commune de Bernay-Saint-Martin, commune d'implantation du parc éolien des Cyprès, est invitée à donner son avis sur le projet déposé par la Société Énergie des Cyprès, 32-36 rue de Bellevue, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT ;

Invité à donner son avis, le Conseil Municipal, après discussion, émet un avis défavorable par 7 voix contre, 5 voix pour et 2 abstentions.

Le Maire,

Annie POINOT-RIVIÈRE

Délibération rendue
exécutoire après
réception en Sous-
Préfecture le 21/10/2022
publication le 21/10/2022



COMMUNE DE BREUIL-LA-REORTE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 2020

Nombre de Conseillers :
En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mil vingt-deux,
Le vingt-quatre octobre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-LA-REORTE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Sous la présidence de M. Eric BERNARDIN, Maire.
Date de convocation : 18 octobre 2022
Date d'affichage : 18 octobre 2022

Mesdames et Messieurs Éric BERNARDIN, Jérôme BRUNET, Evlyne COTTEL, Jasmine EXERTIER, Christelle GABORIT, Jérôme JOUVE, Pierre LAPORTE, Francine LEHMANN, Stéphane PROUST

Absente excusée : Ophélie THIONNET

M. Pierre LAPORTE a été élu secrétaire.

22-55 Objet : Avis sur l'implantation par la Société « Energie des Cyprès » d'un parc de 6 aérogénérateurs sur la commune de Bernay Saint Martin.

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-16, L.123-1 à L.123-19 et R.123-5 à R.123-27, L.512-1 et suivants et R.512-1 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment le chapitre III du titre du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Charente-Maritime prescrivant l'ouverture d'une enquête préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement ;

Considérant l'affichage de l'avis d'enquête relatif à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet 15 jours avant le début de celle-ci et maintenu pendant toute sa durée. L'enquête publique se déroule du lundi 26 septembre au vendredi 28 octobre 2022 inclus.

Considérant que le délai de convocation des 5 jours francs a été respecté ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet d'implantation du parc éolien qui comporte 6 machines, a été déposé par la société *Energie des Cyprès* dont le siège se situe à BOULOGNE-BILLANCOURT (92).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de porter un avis sur ce projet de 6 éoliennes sur la commune de BERNAY-SAINT-MARTIN.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent et décident :

- ✓ DE SE PRONONCER pour un avis défavorable à la demande d'implantation d'un parc éolien sur la commune de BERNAY-SAINT-MARTIN comprenant 6 machines,
- ✓ DIT que Monsieur le Maire assurera le suivi administratif et technique de la présente délibération.

Fait à BREUIL-LA-REORTE, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Les signatures sont au registre.

Le Maire,
M. Eric BERNARDIN



1 - 7 - 2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice 10
Présents 9
Votants 9

L'an deux mil vingt-deux
le : 18 Octobre

Le conseil municipal de la commune de **DOEUIL S/MIGNON** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Nadia GRELIER, 1^{ère} Adjointe.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 12 Octobre 2022

OBJET :

PROJET PARC ÉOLIEN

BERNAY-SAINT-MARTIN

PRESENTS : M. ARANA Yoan, M. BLAY Mathieu, M. BLUSSEAU Denis, M. COUTON Thierry, Mme GRELIER Nadia, Mme GIRARD Julie, Mme CREMADES Laurence, Dany GRELIER, Jacques TROUVAT,

EXCUSE:

ABSENT: M. CLERCY Arnaud,

Mme Laurence CREMADES a été élu secrétaire

Madame la Première Adjointe expose au conseil municipal le projet de parc éolien sur la commune de Bernay-Saint-Martin.

Il est procédé du lundi 26 septembre 2022 au vendredi 28 octobre 2022 inclus, soit durant 33 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de six aérogénérateurs (chacun d'une hauteur de mât au moyeu comprise entre 106 et 118 mètres, d'une hauteur bout de pale de 180,3m maximum et d'une puissance de 4,2 MW maximum) et deux postes de livraison du PARC ÉOLIEN DES CYPRÈS sur la commune de BERNAY-SAINT-MARTIN, déposée par la Société ÉNERGIE DES CYPRÈS.

Le conseil vote le projet de parc éolien énoncé comme suit :

Ont voté pour : 7

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 2

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal se prononce favorablement au projet PARC ÉOLIEN DES CYPRÈS sur la commune de BERNAY-SAINT-MARTIN, déposée par la Société ÉNERGIE DES CYPRÈS.

AR Prefecture

017-211701396-20221018-1_7_2022-DE
Reçu le 19/10/2022
Publié le 19/10/2022

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme,

La Première Adjointe,

Nadia GRELLIER



DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

En exercice : 19
Présents : 15
Représentés : 4
Votants : 19
Absents : 0

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre, à 20 heures 30,
Le Conseil municipal de la commune de LA DEVISE (Charente-Maritime)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de
l'ancienne mairie de Saint Laurent de la Barrière, sous la présidence
de Monsieur TARDY Pascal, Maire de La Devise,

VOTE
Pour : 15
Contre : 0
Abstent° : 4

Date de convocation du Conseil municipal : Le 23 septembre 2022

Secrétaire de séance : Mme STUMPERT Gislaïne

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donné pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donné pouvoir à
TARDY Pascal	X			MAINARD Nadine			DECOURT Isabelle
DECOURT Isabelle	X			SIVADIER Amandine			TARDY Pascal
BAS Sylvain	X			MADEUX Samuel	X		
SAMAIN Philippe	X			JOUBERT Emmanuel	X		
BERETTI Lydia	X			MASSE Gérard	X		
DAMPURE Guillaume	X			BOUTTEAUD Louis	X		
ROUARD Alexandra	X			DUBOIS Richard	X		
CHAMPOUDRY Louissette	X			GRELET Aurélien			BERETTI Lydia
FRITSCH Aurélie	X			AUDUC Christine			DAMPURE Guillaume
STUMPERT Gislaïne	X						

DELIB 2022-2909-54 : Projet d'un parc Eolien Bernay Saint Martin

Monsieur le MAIRE expose que la Société ENERGIE DES CYPRES, dont le siège se situe au 32, 36 rue de Bellevue 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT. a déposé une demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de six aérogénérateurs (chacun d'une hauteur de mat au moyeu comprise entre 106 et 118 mètres, d'une hauteur bout de pale de 180,3 m maximum et d'une puissance de 4,2 MW maximum) et deux postes de livraison, sur la commune de BERNAY-SAINT-MARTIN
Il sera procédé du lundi 26 septembre 2022 au vendredi 28 octobre 2022 inclus, soit durant 33 jours, à une enquête publique préalable.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet des Services de l'Etat en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr).

LE Conseil municipal est invité à émettre un avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard 15 jours après sa clôture.

**Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,
DECIDE d'émettre un avis DEFAVORABLE sur le projet d'un parc Eolien Bernay Saint Martin :
15 voix POUR -4 ABSTENTIONS**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Maire
Pascal TARDY.



Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14 - Contre : 14

COMMUNE DE LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Mairie de Landes sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Michel PELLETIER, Maire.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mmes CAIVEAU et GIRAUD, Adjointes, MM. BAUDOIN et GIRAUD, Adjoint, Mmes BALLANGER, HERVÉ, LINKA et WITCZAK et MM. LAURENT, MORAND, ROCHÉ et VINET, Conseillers municipaux

Absent excusé : Mr VIDAL (Pouvoir à Mme GIRAUD)

Absente : Mme MITU

Secrétaires de séance : Mmes CAIVEAU, GIRAUD et HERVÉ

Date de convocation : 4 octobre 2022

OBJET : PROJET EOLIEN DES CYPRES – BERNAY ST-MARTIN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet éolien sur la commune de Bernay St-Martin pour l'installation de 6 éoliennes, projet pour lequel, le conseil municipal a été destinataire de la présentation synthétique avec l'envoi de la convocation à ladite réunion dans le cadre de l'enquête publique se déroulant du 26 septembre au 28 octobre 2022,

Monsieur le Maire indique que la Commune de Landes étant dans le rayon d'affichage, le Conseil Municipal est amené à donner son avis sur ce projet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- DONNE un avis défavorable, à l'unanimité des membres présents et représentés.
- CHARGE Mr le Maire de faire le nécessaire sur ce dossier.

Pour copie conforme,
Affichée le 18 octobre 2022

Le Maire,
Michel PELLETIER

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211702022 -- 20221017 - 2022101705 - DE

Accusé de Réception Préfecture - Reçu le : 25/10/2022



La Commune informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOZAY (17330)**

Nombres de Conseillers	L'An deux mille vingt-deux
En exercice : 11	Le : onze du mois d'octobre à dix-neuf heures
Présents : 10	Le Conseil Municipal de la Commune de Lozay
Votants : 11	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, A la Mairie, sous la présidence, de Mr J-M CHARPENTIER, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 03 octobre 2022

PRESENTS :

CHARPENTIER Jean-Michel, QUÉRÉ Michel, PERAGIN Pierre, BOUSSIN Laurence, BRAUD Sandra, DANIAUD Georges, GOUSSÉ Florent, GRISON-LALLE Béatrice, ROUILLON Lionel, ROUSSEAU Aurélien

ABSENTS EXCUSES :

- Mr Mathis BREUIL qui donne pouvoir à Mr Michel QUERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Michel QUERE a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

OBJET : D_1011-04

- **Avis sur le projet de parc éolien sur la Commune de BERNAY ST-MARTIN (17330)**
 - **Déposé par la Société ENERGIE DES CYPRES, dont le siège se situe au 32, 36 rue de Bellevue 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en qualité de commune concernée par le rayon d'affichage, le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet de création d'un parc éolien sur la Commune de BERNAY SAINT-MARTIN (17330) déposé par la Société ENERGIE DES CYPRES, dont le siège se situe au 32, 36 Rue de Bellevue à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100).

Le parc éolien des Cyprès est composé de six machines et de deux postes de livraison.

L'enquête publique se déroule du Lundi 26 septembre 2022 au Vendredi 28 octobre 2022 sous la conduite de Mme Christine YON, Ingénieur des techniques de l'équipement rural, désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites, en Mairie de BERNAY-SAINT-MARTIN, dans les conditions suivantes :

- Lundi 26 septembre 2022 de 09 h 00 à 12 h 00
- Jeudi 06 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00
- Samedi 15 octobre 2022 de 09 h 00 à 12 h 00
- Mercredi 19 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mardi 25 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00
- Vendredi 28 octobre 2022 de 14 h 00 à 18 h 00

L'avis d'enquête publique a été affiché le 01/09/2022 et distribué avec des cartes issues de la notice non technique, dans chaque boîte aux lettres des habitants.

Vu le respect du délai de convocation des membres du Conseil Municipal,

Vu la note de synthèse du dossier d'enquête publique

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité des membres présents et représentés par 10 voix et 1 Abstention

- **Emet un avis DEFAVORABLE** sur le projet de création d'un parc éolien sur la Commune de BERNAY-SAINT-MARTIN (17330), déposé par la Société ENERGIE DES CYPRES, dont le siège se situe au 32, 36 Rue de Bellevue à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) : 6 machines + 2 postes de livraison.

Publié ou Notifié le :
11/10/2022

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,



Michel QUERE



Le Maire,



Jean-Michel CHARPENTIER



Sujet : [INTERNET] RE: Enquête publique du projet de PARC ÉOLIEN DES CYPRES à BERNAY SAINT MARTIN RAPPEL DELIBERATION CERTIFICAT D AFFICHAGE

De : <mairie@marsais.fr>

Date : 08/11/2022 12:35

Pour : "BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT" <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Le Conseil n'a pas prévu de délibérer à nouveau.

Cordialement

Eléonore ROY

Adjointe Administrative Territoriale

Mairie de Marsais

05.46.51.00.45



De : BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Envoyé : mardi 8 novembre 2022 12:25

À : Marsais <mairie@marsais.fr>

Objet : Enquête publique du projet de PARC ÉOLIEN DES CYPRES à BERNAY SAINT MARTIN RAPPEL DELIBERATION CERTIFICAT D AFFICHAGE

Bonjour,

Vous avez délibéré hors délai sur ce projet.

Le conseil municipal de votre mairie va-t-il délibérer à nouveau.

Je reste dans l'attente d'une réponse par retour de mail.

Cordialement

Mme BEGUE

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet : Enquête publique du projet de PARC ÉOLIEN DES CYPRES à BERNAY SAINT MARTIN RAPPEL DELIBERATION CERTIFICAT D AFFICHAGE

Date : Tue, 08 Nov 2022 11:37:48 +0100

De : BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Pour :Courant <mairie.courant@orange.fr>, Migre <mairie@migre17.fr>, Villeneuve la Comtesse <mairie@villeneuve-la-comtesse.fr>, Doeuil sur le Mignon <mairie.doeuil@wanadoo.fr>, La Devise <mairie@la-devise.fr>, Marsais <mairie@marsais.fr>, Nachamps <mairie@nachamps.fr>, Saint Felix <mairie@saintfelix17.fr>, Saint Mard <accueilmairie@saint-mard.fr>
Copie à :YON Christine <lesyon@orange.fr>, Adeline Gauthier <a.gauthier@wpd.fr>

RAPPEL URGENT

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir vos délibérations mairies de COURANT, MIGRE, VILLENEUVE LA COMTESSE **ou me signaler par retour de mail que le conseil municipal n'a pris aucune décision sur ce sujet.**

ainsi que le certificat d'affichage mairies de COURANT, DOEUIL SUR LE MIGNON, LA DEVISE, MARSAIS, NACHAMPS, ST FELIX, ST MARD, VILLENEUVE LA COMTESSE.

En effet, je vous rappelle que **toutes les communes, sont priées de bien vouloir délibérer sur le projet ou les projets ou à défaut de délibération de bien vouloir me faire savoir par retour de mail qu'aucune décision n'a été prise, dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.**

Cordialement

Mme BEGUE

COMMUNE DE MARSAIS

Présents : 10

Pouvoirs : 4

Votants : 14

Pour : 1

Contre : 9

Abstention : 4

Présents :

David CHAMARD, Steve GABET, Steve MORIN, Patrick BOUCARD, Marine ESTIENNE,
Jean-François MAUGET, Ginette GARNIER, Jessica MASSIOT, Lucite RICHARD,
Quentin MISBERT

Absents excusés :

François RIGAUX, Gérard BACHELIER, Marine HAGRON, Tony LABASSE

Pouvoirs :

François RIGAUX donne pouvoir à David CHAMARD, Gérard BACHELIER donne
pouvoir à Steve MORIN, Marine HAGRON donne pouvoir à Ginette GARNIER,
Tony LABASSE donne pouvoir à Steve GABET

Secrétaire de séance :

Ginette GARNIER

Séance du 23 septembre 2022

Convocation du 16 septembre 2022

Délibération N° DCM.2022-37

Objet : Avis sur projet éolien sur la commune de Bernay-Saint-Martin

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet éolien présenté par la Société Energie des Cyprès sur la commune de Bernay-Saint-Martin.

Une enquête publique sera ouverte à la Mairie de Bernay-Saint-Martin du lundi 26 septembre 2022 au vendredi 28 octobre 2022.

Conformément à l'article R.131-38 du Code de l'Environnement, le Conseil municipal de notre commune est invité à formuler son avis sur ce projet situé dans un périmètre de 6 kilomètres.

Monsieur le Maire présente des éléments du dossier tenus à disposition des conseillers municipaux. Le projet consiste en de six aérogénérateurs (chacun d'une hauteur de mât au moyeu comprise entre 106 et 118 mètres, d'une hauteur bout de pale de 180,3m maximum et d'une puissance de 4,2 MW maximum) et deux postes de livraison du Parc éolien des Cyprès sur la commune de Bernay-Saint-Martin, déposée par la Société Energie des Cyprès.

Monsieur le Maire décide de passer au vote. La question posée est la suivante : - Etes-vous favorable au projet d'implantation du parc éolien sur la commune de Bernay-Saint-Martin ?

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal émet donc un avis défavorable sur le projet éolien sur la commune de Bernay-Saint-Martin.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A Marsais, le 23 septembre 2022

Le secrétaire de séance,
Ginette GARNIER



Le Maire,
Steve GABET



Sujet : [INTERNET] enquête publique bernay st martin

De : Mairie de MIGRE <mairie@migre17.fr>

Date : 08/11/2022 14:56

Pour : marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour madame,

Je vous informe que dans l'attente de l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques des projets éoliens sur son territoire

par Vals de Saintonge Communauté, la commune de Migré n'a pas délibéré sur le projet d'avis qui lui était soumis dans le cadre

de l'enquête publique pour l'installation de six éoliennes sur le territoire de la commune de Bernay-St Martin.

Vous trouverez ci-joint le certificat d'affichage

cordialement

le maire

Gérard BIELKA

— Pièces jointes : —

20221108150049594.pdf

222 Ko

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU 10 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre 2022, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de NACHAMPS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de NACHAMPS en séance publique sous la présidence de Corinne LAFFOND, Maire.

Date des convocations : 5 octobre 2022.

Présents : Corinne LAFFOND, Annie HILLAIRET, Gilbert KLEBER, Pierre ROUSSEAU, Sophie SPIRKEL, Frédéric LAMBEC.

Absents : Maëva FRUTEAU, Valentin SPIRKEL, Noémie MAITE, Mélissa ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Annie HILLAIRET.

Nombre de Conseillers : En exercice : 10
Présents : 6 Pouvoir : 0
Votants : 6 Pour : 0 Contre : 6 Abstention : 0

AVIS SUR LE PROJET ÉOLIEN DE LA COMMUNE DE BERNAY-SAINT-MARTIN

Madame le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet éolien présenté par la Société Energie des Cyprès sur la commune de Bernay-Saint-Martin.

Une enquête publique a été ouverte à la Mairie de Bernay-Saint-Martin du lundi 26 septembre 2022 au vendredi 28 octobre 2022.

Conformément à l'article R.131-38 du Code de l'Environnement, le Conseil municipal de notre commune est invité à formuler son avis sur ce projet situé dans un périmètre de 6 kilomètres.

Madame le Maire présente des éléments du dossier tenus à disposition des conseillers municipaux. Le projet consiste en six aérogénérateurs (chacun d'une hauteur de mât au moyeu comprise entre 106 et 118 mètres, d'une hauteur bout de pale de 180,3m maximum et d'une puissance de 4,2 MW maximum) et deux postes de livraison du Parc éolien des Cyprès sur la commune de Bernay-Saint-Martin, déposée par la Société Energie des Cyprès.

Madame le Maire décide de passer au vote. La question posée est la suivante : - Etes-vous favorable au projet d'implantation du parc éolien sur la commune de Bernay-Saint-Martin ?

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal émet donc un **avis défavorable** sur le projet éolien sur la commune de Bernay-Saint-Martin.

**TELETRANSMIS AU CONTROLE
DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211702543 - 2022 0411 - 16
2022 DE _____

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : 11 / 10 / 2022

Fait et délibéré à NACHAMPS, les jour, mois et an sus-dits.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Annie HILLAIRET,

Le Maire
Corinne LAFFOND,

HillaiRET



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUYROLLAND**

L'an deux mil vingt deux, le quinze octobre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GIRAUD Thierry, Maire.

Date de convocation : 10 octobre 2022

Présents : Mrs et Mmes Thierry GIRAUD, Xavier BOUCARD, Otto KAUFMANN, Jean-Marie GIRAUDEAU, BRILLANT Jennifer, Guillaume CELLA-KELLER, Jean-Marie DEIRAT, Martine SOULOUMIAC.

Absent excusé : Muriel BAKKER, CHAUVET Bernard, Martine ROY,

Secrétaire de séance : M. Xavier BOUCARD

Nombre de Membres en exercice : 11 Nombre de Présents : 8 Nombre de Votants : 8

1D15102022 **Objet** : ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN BERNAY SAINT MARTIN

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de BERNAY SAINT MARTIN. Il invite l'assemblée à émettre un avis sur ce projet éolien.


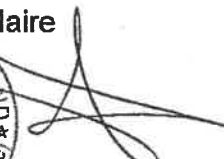
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis défavorable pour le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de BERNAY SAINT MARTIN pour le motif suivant : trop d'éoliennes implantées sur le territoire.

Pour le projet éolien : Xavier BOUCARD

Fait et délibéré à Puyrolland les jour mois et an susdits
Ont signé au registre : Tous les membres présents

Le Maire



Thierry GIRAUD

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211702949 - 20221015- 1D15102022 -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 24/10/2022



REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Saint-Félix, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Dominique SEYFRIED, Maire.

Etaient présents: SEYFRIED Dominique, VANCOMERBECK Véronique, BUTAUD Denis, TERRIEN Elia, ARMAL Emmanuelle, FAVRE Chantal, MENARD Patricia, CORREIA Carlos

Absents : NEANT

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 8

Date de convocation: 10/10/2022

Secrétaire de séance : Véronique VANCOMERBECK

N° DCM20221014-02

OBJET : Avis sur le projet d'un parc éolien sur la commune de Bernay Saint Martin

Mme la Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'enquête publique organisée du 26 septembre au 28 octobre 2022 inclus pour un projet de parc éolien comportant 6 machines et deux postes de livraison sur la commune de Bernay Saint Martin (17), le conseil municipal est appelé à formuler un avis sur ce projet avant le 12 novembre 2022 (soit 15 jours après la clôture de l'enquête).

Mme la Maire rappelle qu'une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller avec sa convocation.

Mme la Maire demande au conseil municipal de bien vouloir émettre un avis sur ce projet.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis défavorable au projet (Pour : 0, Contre : 6, Abstention : 2).

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus

La Maire,
Dominique SEYFRIED

La secrétaire,
Véronique VANCOMERBECK

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le n° 017-211703277-20221014-
DCM20221014_02 - DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : / /2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre, à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la Commune de Saint-Mard dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes,
sous la présidence de Madame Barbara GAUTIER, Maire

Date de convocation : 19 octobre 2022

PRÉSENTS : Barbara GAUTIER (pouvoir de Sébastien MARCHAND), Karine VERRAT, Pascal APIOU-GOUSSAÛ, Luis AFONSO, Bruno CALMONT (pouvoir de Patrick LE PICARD), Stéphanie DUFAYRE, Aïcha RAVEL, Christèle KHALFI (pouvoir de Geneviève MAILLOT), Rainier GARCONNET, Anthony LLEU

ABSENTS EXCUSÉS : Sébastien MARCHAND (pouvoir à Barbara GAUTIER), Geneviève MAILLOT (pouvoir à Christèle KHALFI), Patrick LE PICARD (pouvoir à Bruno CALMONT)

ABSENTS : Jade ORTEGA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christèle KHALFI

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

OBJET : *Enquête publique : Projet d'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Bernay Saint-Martin : avis de la Commune de Saint-Mard.*

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête publique portant sur l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de 6 aérogénérateurs sur la Commune de Bernay Saint-Martin qui se déroule du 26 septembre au 28 octobre 2022 inclus et, conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral datant du 5 juillet 2022, le Conseil municipal de la commune de Saint-Mard est appelé à formuler un avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans un délai de quinze jours après sa clôture.

Madame le Maire rappelle que le dossier du projet est consultable en Mairie sous format papier et numérique.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis défavorable pour l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de 6 aérogénérateurs sur la Commune de Bernay Saint-Martin,

Fait et délibéré à Saint-Mard, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Barbara GAUTIER



Sujet : Fwd: [INTERNET] RE: Enquête publique du projet de PARC ÉOLIEN DES CYPRES à BERNAY SAINT MARTIN RAPPEL DELIBERATION CERTIFICAT D AFFICHAGE

De : BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Date : 08/11/2022 09:43

Pour : destinataires inconnus;

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] RE: Enquête publique du projet de PARC ÉOLIEN DES CYPRES à BERNAY SAINT MARTIN RAPPEL DELIBERATION CERTIFICAT D AFFICHAGE

Date : Tue, 8 Nov 2022 08:45:40 +0100

De : Accueil Mairie St Saturnin du Bois <accueil@stsat17.fr>

Bonjour,

Veuillez trouver en pièce jointe le certificat d'affichage relatif à l'enquête publique citée en objet.

Le conseil municipal de Saint saturnin du Bois n'a pris aucune décision concernant cette enquête publique.

Restant à votre disposition pour plus de précisions,

Bonne journée,

Cordialement,

Nathalie LE DANVIC,

Secrétaire de Mairie

MAIRIE DE SAINT SATURNIN DU BOIS

26, rue de la Mairie 17700 Saint Saturnin du Bois

Tel. : 05 46 51 00 14 Fax : 05 46 51 05 85

Mail : accueil@stsat17.fr



— Pièces jointes : _____

certificat d'affichage parc éolien Bernay St Martin.pdf

48,7 Ko

marie-christine_begue.vcf

4 octets

MAIRIE DE VERGNÉ
Charente-Maritime

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 4 octobre à 18 heures.

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 10

Le Conseil Municipal de la Commune de Vergné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, Charente-Maritime, sous la Présidence du Maire, Brigitte DAVID

Date de convocation : 28 septembre 2022

Présents : Brigitte DAVID, Françoise CHENIN, Joël ESCALON, Julien CHENIN, David SUIRE, Thierry LYSIAK, Nadia POUILLOUX, Nicole GUIGNARD, Philippe CHAUVET

Absente excusée : Suzanne JOLLIET (pouvoir à David SUIRE)

Secrétaire de séance : Françoise CHENIN

Objet : Avis sur le projet éolien de Bernay Saint Martin :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la société Energie des Cypres pour l'implantation d'un parc éolien de six aérogénérateurs (chacun d'une hauteur de mât au moyeu comprise entre 106 et 118 mètres, d'une hauteur bout de pale de 180,30 mètres maximum et d'une puissance de 4,2 MW maximum) sur la commune de Bernay Saint Martin.

Madame DAVID propose de passer au vote :

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 8 voix

Contre : 1 Voix

Abstention : 1 voix

Le Conseil Municipal, après avoir voté, **accepte le projet éolien de Bernay Saint Martin avec 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.**

*Pour extrait conforme,
Les signatures sont au registre*

**Le Maire,
Brigitte DAVID**

David



Sujet : [INTERNET] RE: Enquête publique du projet de PARC ÉOLIEN DES CYPRES à BERNAY SAINT MARTIN RAPPEL DELIBERATION CERTIFICAT D AFFICHAGE

De : "Maire VILLENEUVE LA COMTESSE" <maire@villeneuve-la-comtesse.fr>

Date : 09/11/2022 15:37

Pour : "BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT" <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour Madame,

Le conseil municipal n'a pris aucune décision concernant le projet du parc éolien des Cyprès à Bernay Saint Martin.

Bien cordialement,

La Maire

Simone ROY

De : BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Envoyé : mardi 8 novembre 2022 11:38

À : Courant <mairie.courant@orange.fr>; Migre <mairie@migre17.fr>; Villeneuve la Comtesse <mairie@villeneuve-la-comtesse.fr>; Doeuil sur le Mignon <mairie.doeuil@wanadoo.fr>; La Devise <mairie@la-devise.fr>; Marsais <mairie@marsais.fr>; Nachamps <mairie@nachamps.fr>; Saint Felix <mairie@saintfelix17.fr>; Saint Mard <accueilmairie@saint-mard.fr>

Cc : YON Christine <lesyon@orange.fr>; Adeline Gauthier <a.gauthier@wpd.fr>

Objet : Enquête publique du projet de PARC ÉOLIEN DES CYPRES à BERNAY SAINT MARTIN RAPPEL DELIBERATION CERTIFICAT D AFFICHAGE

RAPPEL URGENT

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir vos délibérations mairies de COURANT, MIGRE, VILLENEUVE LA COMTESSE **ou me signaler par retour de mail que le conseil municipal n'a pris aucune décision sur ce sujet.**

ainsi que le certificat d'affichage mairies de COURANT, DOEUIL SUR LE MIGNON, LA DEVISE, MARSAIS, NACHAMPS, ST FELIX, ST MARD, VILLENEUVE LA COMTESSE.

En effet, je vous rappelle que **toutes les communes, sont priées de bien vouloir délibérer sur le projet ou les projets ou à défaut de délibération de bien vouloir me faire savoir par retour de mail qu'aucune décision n'a été prise, dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.**

Cordialement

Mme BEGUE

Marie-Christine BÉGUÉ

Pôle Enquêtes Publiques

Mail : marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000 - 17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

Tél : 05 46 27 44 87

www.charente-maritime.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| DCAT/Bureau de l'Environnement

Ensemble, restons prudents #COVID19

- AÉRON**
régulièrement
les espaces clos
- LAVONS-NOUS**
fréquemment
les mains
- PORTONS UN
MASQUE**
dans les lieux
de promiscuité
et les espaces clos
- TESTONS-NOUS**
dès les premiers
symptômes
et isolons-nous
immédiatement
en cas de positivité

**TOUS VACCINÉS,
TOUS PROTÉGÉS**

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

MAIRIE DE VAL-DU-MIGNON

Place Pierre Rousseau

Usseau

79210 VAL-DU-MIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2022-73

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 16

L'an deux mil vingt-deux

le : 24 octobre

le Conseil Municipal de la Commune de Val-du-Mignon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 heures, à la salle à **la salle Socio-éducative Priaires**, sous la présidence de Mme Marie-Christelle BOUCHERY, Maire

Date de convocation : 18 octobre 2022

Etaient présents : BOUCHERY Marie-Christelle, GRATALOUP Monique, VIAUD Patrice, CONSTANTIN Jocelyne, WIERZBICKI Pascal, WIERZBICKI Nadine, AUDÉ Christine, PÉTORIN François, LATROMPETTE Sophie, GIBAUT Florent, BERTHELOT Lucie, TEILLET Philippe, MACÉ Aurélie

Etaient absents excusés : BERTAU Jean-Marie, LIXON Myriam, MOREAU Cédric, CHAT Cyril, GIRARDEAU Fabrice,

Etaient absents non-excusés : DUGLEUX Sébastien

Etaient représentés :

LIXON Myriam à WIERZBICKI Pascal

MOREAU Cédric à VIAUD Patrice

CHAT Cyril à BOUCHERY Marie-Christelle

Secrétaire de séance : WIERZBICKI Nadine

AVIS SUR LE PROJET DU PARC ÉOLIEN DE BERNAY SAINT MARTIN

Madame LIXON Myriam, Adjointe au Maire expose :

Vu l'avis l'enquête publique du lundi 26 septembre 2022 au vendredi 28 octobre 2022 inclus, soit durant 33 jours, préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de six aérogénérateurs (chacun d'une hauteur de mât au moyeu comprise entre 106 et 118 mètres, d'une hauteur bout de pale de 180,3m maximum et d'une puissance de 4,2 MW maximum) et deux postes de livraison du PARC ÉOLIEN DES CYPRÈS sur la commune de BERNAY-SAINT-MARTIN, déposée par la Société ÉNERGIE DES CYPRÈS,

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine en date du 13 juin 2022, relatif au projet de parc éolien « Les Cyprès » sur le Commune de Bernay-Saint-Martin.

Considérant que la Mission Régionale d'Autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine indique dans sa synthèse que « le projet du parc éolien « Les Cyprès » sur la commune de Bernay Saint Martin s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de développement des énergies renouvelables. L'analyse de l'état initial de l'environnement permet de faire ressortir les principaux enjeux environnementaux du site d'implantation. Des enjeux forts se dégagent tant du point de vue des milieux naturels, avec des risques potentiels vis-à-vis d'espèces d'intérêt communautaire, que du point de vue des enjeux humains en termes de paysage et cadre de vie. L'analyse des incidences et la présentation des mesures visant à éviter, réduire, voire compenser les effets négatifs du projet appellent plusieurs observations. Le recherche d'alternatives de moindre impact demande en particulier à être approfondie et le dispositif de mesures d'évitement réduction d'impacts à être amélioré. Il ressort ainsi que le projet mérite des démonstrations complémentaires et une poursuite

AR Prefecture

079-200082642-20221024-DCM202273-DE
Reçu le 02/11/2022

de la démarche éviter-réduire-compenser qui fonde l'évaluation environnementale.

En l'état, le niveau de prise en compte de l'environnement par le projet demande à être amélioré au regard des enjeux mis en évidence sur ce secteur. La Mission Régionale d'Autorité environnementale fait par ailleurs d'autres observations et recommandations plus détaillées dans le corps de l'avis. »

Considérant la note explicative de synthèse accompagnant la convocation du 24 Octobre 2022, le conseil municipal est appelé à donner un avis sur ce projet d'implantation.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal de :

- DONNER son avis sur le projet du parc éolien « Les Cyprès » sur la Commune de Bernay-Saint-Martin

VOTE : 0 POUR / 6 CONTRE /10 ABSTENTION



Le Maire

Marie-Christelle BOUCHERY

Au registre, sont les signatures

Extrait certifié conforme et exécutoire (art L.2131-1 du CGCT)

Transmis en Préfecture le :

Publié ou Notifié le

AR Prefecture

079-200082642-20221024-DCM202273-DE
Reçu le 02/11/2022



La Rochelle, le 25 OCT. 2022

Direction de l'Environnement et de la Mobilité
Energies Nouvelles
Affaire suivie par : Cécile DAVID
85, Boulevard de la République
17076 LA ROCHELLE Cedex 9
Tél. : 05.46.97.55.88
Email : cécile.david@charente-maritime.fr

Madame Christine YON
Commissaire enquêteur
Préfecture de la Charente-Maritime
Bureau de l'Environnement
38, rue de Réaumur
17000 La Rochelle

Objet : Avis projet parc éolien « Les Cyprès »

Madame le Commissaire enquêteur,

La Société ENERGIE DES CYPRES envisage l'implantation d'un parc éolien de 6 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison dans la commune de BERNAY-SAINT-MARTIN. Ce projet fait l'objet d'une enquête publique du 26 septembre au 28 octobre 2022 inclus, pour laquelle vous avez été missionnée.

C'est dans le cadre de cette enquête que nous vous transmettons nos remarques et avis que vous trouverez dans la note ci-jointe.

Je vous prie de croire, Madame le Commissaire enquêteur, à l'assurance de mes salutations respectueuses.

La Présidente du Département,
Pour la Présidente et par délégation,


Stéphanie CHEDOUTEAUD
Vice-Président du Département

Département de la Charente-Maritime

9 85 boulevard de la République - CS 60003 - 17076 La Rochelle cedex 9
05 46 317 000 info@charente-maritime.fr

charente-maritime.fr   

la Charente
Maritime
LE DÉPARTEMENT



AVIS du DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

Projet éolien Les Cyprès – Commune de Bernay-Saint-Martin

La société WPD *think energy* a déposé pour le compte de la SAS ÉNERGIE DES CYPRES, une demande d'autorisation environnementale pour un projet éolien se situant dans la commune de Bernay-Saint-Martin. Ce projet est constitué de 6 éoliennes de 180,3 m de hauteur maximum et de 2 postes de livraison).

La puissance installée est de 25,2 MW maximum (puissance d'une éolienne : 4,2 MW maximum) et la production énergétique estimée de 66 647 MWh bruts par an maximum, soit l'équivalent de la consommation de 14 180 personnes par an.

I - Contexte général de l'éolien dans les Vals de Saintonge

Ce projet de parc éolien dans la commune de Bernay-Saint-Martin dans les Vals de Saintonge est proche de nombreux autres parcs et projets éoliens des Vals de Saintonge comme l'atteste la cartographie page 7 du rapport de présentation non technique, cet énième projet ne fait que contribuer à la densification du nord-est de la Charente-Maritime par les éoliennes.

A ce jour dans les Vals de Saintonge on ne dénombre pas moins de :

- Onze parcs en service (68 éoliennes) : Migré (5 éoliennes), Saint-Félix (9 éoliennes), Marsais 1 et 2 (8 éoliennes), Bernay-Saint-Martin (8 éoliennes), Essouvert (6 éoliennes), Saint-Pierre de Juillers (5 éoliennes), Mazeray-Bignay (5 éoliennes), Archingeay (4 éoliennes), les Nouillers (5 éoliennes), Saint-Mandé sur Brédoire (6 éoliennes), Antezant la Chapelle (8 éoliennes), Nachamps (7 éoliennes)

- Quatorze parcs autorisés (84 éoliennes): Villeneuve-la-Comtesse et Coivert (6 éoliennes), Villeneuve-la-Comtesse et Vergné (7 éoliennes), Villeneuve-la-Comtesse-Terres du Pré René (5 éoliennes), Les Chênaies Hautes à Breuil-la-Réorte Bernay-Saint-Martin et Puyrolland (8 éoliennes), Saint-Loup (4 éoliennes), Varaize (4 éoliennes), Bagnizeau (7 éoliennes), Les Touches de Périgny et Gibourne (9 éoliennes), Gourvillette (4 éoliennes), Haimps et Massac (4 éoliennes), Antezant Saint-Pardoult (4 éoliennes), les Eduts (9 éoliennes), Romazières (8 éoliennes).

- 3 autres parcs en instruction (13 éoliennes) : Saint Pardoult (4 éoliennes), 2 parcs à La Jarrie-Audouin (9 éoliennes),

II - Au plan environnemental et paysager

1) Une saturation éolienne avérée

Page 7 du rapport de présentation non technique, la cartographie indique les trois principales zones d'études et d'impact du projet éolien : la zone éloignée, distante d'au moins 20 km, la zone rapprochée distante de 10 km et la zone d'implantation.

13 parcs et projets éoliens sont disséminés tout autour du cercle de la zone éloignée dont 2 sont situés dans les Deux-Sèvres, 16 parcs et projets sont dans la zone rapprochée. On ne peut que constater la densité d'occupation de l'horizon par les éoliennes, équipement industriel de forte hauteur qui constituent une barrière visuelle à 360°degrés ; l'éolien marque trop le

« grand paysage » dans les Vals de Saintonge. Autre indicateur complémentaire, le plus grand angle de respiration (plus grand angle sans éoliennes) disponible, selon la méthode de référence des services de l'Etat (élaborée en 2007 par la DIREN-Centre voir note jointe) reste très inférieur à 160/180°degrés « seuil souhaitable pour permettre une vraie respiration visuelle ». Cet angle est situé au « nord/ouest » entre les parcs en service de Marsais et de Bernay Saint-Martin.

La commune de Bernay Saint-Martin a déjà sur son territoire un parc éolien (8 éoliennes de 117 mètres de hauteur pour une puissance de 12 mégawatts) en service depuis 2007 pour lequel nous n'avons, à ce jour, pas connaissance de ce qu'il adviendra à la fin de son exploitation (durée moyenne des parcs éoliens 20 à 25 ans) ...s'il sera démantelé en tout ou partie ou s'il fera l'objet de « repowering ».

Le territoire autour de Bernay-Saint-Martin est aussi, dominé par des lignes de différentes grosseurs et hauteurs qui hachurent l'horizon (mâts des éoliennes, pylônes des lignes hautes tension et poteaux des lignes téléphoniques) et déséquilibrent le paysage doucement vallonné des Vals de Saintonge.

Par conséquent l'encerclement par des éoliennes des nombreuses communes et hameaux situés à plus ou moins 20 km de Bernay-Saint-Martin est avéré. Ainsi, les photomontages de l'étude d'impact sur l'environnement (page 83 et suivantes) attestent de la prédominance des éoliennes dans le paysage.

Les effets cumulés des nombreux parcs et projets éoliens

L'étude d'impact sur l'environnement relève, l'existence de nombreux autres projets (plus de 20) éoliens soit en service soit en cours d'instruction dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale et la nécessité d'analyser tous les effets cumulés sur l'environnement naturel, culturel et humain.

2) Le risque inondation

L'étude d'impact recense 59 points d'eau dans l'aire d'étude immédiate (base de données BSS-Eau) et 7 points d'eau dans la Zone d'implantation du Projet (ZIP) (3 forages et 4 sources). Elle précise en outre que la ZIP et l'aire d'étude immédiate sont « soumises au risque d'inondation » liés à la présence de 9, 5 kms de cours d'eau dont la Trézence, le Sureau, le Bief du Moulin, le Bief, le Ruisseau du Grand Pré, le Renolet... et à des remontées de la nappe phréatique.

Les travaux de construction des plateformes des éoliennes, des chemins d'accès et l'enfouissement des réseaux nécessitent l'emploi de béton armé (environ 600m³ par socle d'éolienne) et des blocs de rochers. Ces travaux sont susceptibles d'étanchéifier le terrain de la zone d'implantation à l'aire d'étude immédiate et d'avoir une incidence sur l'écoulement des eaux lors d'inondations.

3) Le contexte forestier au sein de la zone d'implantation : point de vigilance

La zone d'implantation se trouve dans 2 zones des PLU de Bernay-Saint-Martin et Saint-Félix où on recense des couverts forestiers et des espaces boisés classés. Les PLU cités font état de plusieurs bois classés au sein de la ZIP (Puy Merlet, Saint-Martin, Bois de Coupis) et de nombreuses haies. Ces bois sont un enjeu fort du territoire, ils ont une fonction écologique durable ; l'implantation d'un nouveau parc éolien peut compromettre la conservation des qualités naturelles de ces bois.

4) La zone d'implantation vue de l'église de Bernay Saint-Martin

Depuis l'église de Bernay et les rues adjacentes, le paysage et l'horizon seront occupés essentiellement par les éoliennes. Cela ne correspond pas aux attentes des touristes (à pied, à cheval et en voiture) en recherche d'authenticité du patrimoine et du paysage. Or, le tourisme est la première économie du département de la Charente-Maritime.

III - Au plan écologique (La biodiversité)

La flore

L'étude d'impact souligne un enjeu fort pour la flore dans les couverts forestiers où croissent des espèces sensibles comme:

- les espèces déterminantes ZNIEFF (Zone Naturelles d'Intérêt Floristique et Faunistique) la Colchique automnale, l'Artémise et le Trifolium Rubens susceptibles d'être détruites en phase chantier.
- la Fritillaire pintade vue au cœur d'une frênaie
- le Renoncule à feuilles d'Ophioglosse proche d'une mare.

L'avifaune

Les bois et les haies multistrates et arbustives proches de la zone d'implantation favorisent l'hébergement de l'avifaune nicheuse (rapaces diurnes et nocturnes, passereaux) comme la Bondrée apivore, la Pie grièche, le Petit Duc, l'alouette Lulu...qui représentent des enjeux forts à très forts. On note aussi la présence du Milan noir, des Busards (Cendré et Saint-Martin) Ces espèces sont en effet protégées et seront perturbées dans leurs déplacements et leurs habitats lors des phases de la construction du parc éolien. Par ailleurs, pour les espèces à haut vol dont celles migratrices, le risque de collision n'est pas exclu en phase d'exploitation des éoliennes.

Les Chiroptères

L'enjeu est là, très fort, dans la mesure où les bois, lisières des couverts forestiers et haies présentes dans le territoire de Bernay Saint-Martin sont des corridors indispensables empruntés par les chauves-souris pour la chasse et la recherche de gîtes notamment au nord de l'aire d'étude immédiate. Ces chiroptères ont une très grande valeur patrimoniale aussi compte tenu du nombre d'éoliennes proches de Bernay-Saint-Martin, les mesures d'évitement préconisées par le porteur de projet comme l'éloignement du chantier des haies et boisements seront inefficaces car les perturbations des modes de déplacements et habitats seront démultipliés. Les chiroptères ont besoin de bois, de haies et du patrimoine bâti qui structurent le paysage, pour se repérer. C'est ainsi que dans la commune de Bernay Saint-Martin, un ouvrage d'art est très favorable aux chiroptères, il s'agit du Pont du Lavoir de Bernay.

IV - Au plan de la sécurité routière

Une éolienne (E3) est assez proche de la route départementale D119. Pour rappel, le Département de la Charente-Maritime recommande une distance des routes départementales, équivalente à la hauteur de l'éolienne en bout de pale augmentée de 30 mètres.

Par ailleurs, depuis les différentes routes départementales entourant la zone d'implantation (RD 150, 119, 939...) les éoliennes sont visibles en permanence et deviennent l'élément principal du paysage ce qui peut contrarier voire freiner les déplacements touristiques dans ce secteur des Vals de Saintonge.

Compte tenu des remarques ci-dessus, le Département émet un avis défavorable pour ce nouveau projet éolien dans la commune de Bernay-Saint-Martin.

Sujet : [INTERNET] RE: Enquête publique du projet de PARC ÉOLIEN DES CYPRES à BERNAY SAINT MARTIN RAPPEL DELIBERATION CERTIFICAT D AFFICHAGE

De : Cécile Philippot <c.philippot@aunis-sud.fr>

Date : 07/11/2022 10:16

Pour : "marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr" <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour Mme Bégué,

Il n'est pas prévu de proposer au conseil communautaire d'Aunis Sud de délibérer sur ce projet.

Bien cordialement,



Cécile PHILIPPOT

Responsable du service Environnement
& Développement durable

05 46 07 51 98 | 06 19 53 81 83

Communauté de Communes Aunis Sud

45 avenue Martin Luther King - 17 700 Surgères



De : BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 3 novembre 2022 17:03

À : Bernay-st-martin <mairie@bernaysaintmartin.fr>; Breuil-la-reorte <mairie@breuillareorte.fr>; Courant <mairie.courant@orange.fr>; Lozay <mairie@lozay.fr>; Migre <mairie@migre17.fr>; Saint Felix <mairie@saintfelix17.fr>; Saint Mard <accueilmairie@saint-mard.fr>; Saint Saturnin du Bois <mairie.stsaturnindubois@wanadoo.fr>; Vergné <mairie@vergne.fr>; Villeneuve la Comtesse <mairie@villeneuve-la-comtesse.fr>; secretariat@mairie-valdumignon.fr; Contact Aunis Sud <contact@aunis-sud.fr>; Communauté de Communes des Vals de Saintonge <info@cdcvalsdesaintonge.fr>

Objet : Enquête publique du projet de PARC ÉOLIEN DES CYPRES à BERNAY SAINT MARTIN RAPPEL DELIBERATION CERTIFICAT D AFFICHAGE

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir vos délibérations ainsi que le certificat d'affichage.

En effet, je vous rappelle que **toutes les communes, sont priées de bien vouloir délibérer sur le projet ou les projets ou à défaut de délibération de bien vouloir me faire savoir par retour de mail qu'aucune décision n'a été prise, dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête. Les CDC sont invités à donner leur avis dans les mêmes conditions.**

Cordialement

Mme BEGUE

Marie-Christine BÉGUÉ

Pôle Enquêtes Publiques

Mail : marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000 - 17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

Tél : 05 46 27 44 87

www.charente-maritime.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| DCAT/Bureau de l'Environnement

Ensemble, restons prudents #COVID19

- AERONS**
régulièrement
les espaces clos
- LAVONS-NOUS**
fréquemment
les mains
- PORTONS UN
MASQUE**
dans les lieux
de promiscuité
et les espaces clos
- TESTONS-NOUS**
dès les premiers
symptômes
et isolons-nous
immédiatement
en cas de positivité

**TOUS VACCINÉS,
TOUS PROTÉGÉS**

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

Service de Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Pauline ALMERAS
Tél. : 05 49 08 69 51
Adresse mail : pauline.almeras@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 19 SEP. 2022

La Préfète,

à

Monsieur le préfet de Charente-Maritime

Objet : votre demande d'avis concernant le projet éolien des Cyprès à BERNAY-SAINTE-MARTIN

Par courrier du 11 août 2022, vous me transmettez pour avis le dossier d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement déposée par la société ÉNERGIE DES CYPRÈS, concernant la création d'un parc éolien sur la commune de BERNAY-SAINTE-MARTIN en Charente-Maritime.

Je vous informe que ce projet n'appelle pas de remarque de ma part.



